L'Ami de la Constitution d'Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 24 JANVIER 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
Propriétaires.
G. F. WEISSE. F. RIEMOR.
E. DUPONCEAUX. F. WEISSE.
Rue de Chartres No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS:
JEUDI MATIN, 24 JANVIER

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'AMIELLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Ils ne présente sous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme ne leur envoyant un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Le message du gouverneur Hébert a été transmis mardi à la Législature : nous allons en donner une rapide analyse.

M. Hébert appelle l'attention de la Législature sur les désordres qui ont marqué les dernières élections à la Nile-Orléans. Les lois ont été foulées aux pieds par l'émeute, des bureaux d'élection ont été envahis et le sang a été versé. Si les autorités de la Nile-Orléans sont impuissantes à réprimer ces criminelles violences, il est de devoir de la législature d'intervenir pour mettre fin à un état de choses qui déshonore le pays et qui jette le trouble et l'effroi dans toute la partie honnête de la population.

La fièvre jaune a de nouveau désolé la Nile-Orléans l'été dernier et de là s'est répandue dans les Etats voisins. Le gouvernement engage la législature à réorganiser notre système de quarantaine, afin de le rendre à la fois plus économique et plus efficace.

L'Etat est dans une situation florissante. Les grands travaux d'utilité publique commencés il y a trois ans sont tous en bonne voie d'exécution et ont déjà produit quelques uns des avantages qu'on en attendait. Le chemin de fer de Jackson a franchi les limites de la Louisiane, et celui des Opelousas unit Alger à Tigerville; d'ici à deux mois il aura atteint les bords du Bayou Bœuf où les communications avec le golfe sont très faciles à cause de la profondeur de l'eau. On travaille aussi avec activité au railway de Vicksburg et de Shreveport qui doit traverser le nord de l'Etat.

Par suite du refus de la dernière législature de voter le budget du bureau des terres incédes, les commissaires ont dû se borner à terminer les travaux déjà commencés. Si ces derniers étaient perdre la confiance des Chambres, pourquoi ne les ont-elles pas refusé les crédits de l'exercice présent? Il paraît y avoir là du Constitutionnel! Cette mesure est été préférable à l'interruption d'un important service. L'abstention de la législature n'a eu d'autre résultat que de nuire à tous les intérêts. On a proposé de restreindre aux électeurs le choix des commissaires : M. Hébert fait ressortir les inconvénients de ce mode de nomination.

Le gouverneur approuve les vues exprimées par l'ingénieur de l'Etat dans son rapport annuel. Le système des contrats est onéreux pour l'Etat et ne produit rien de bon.

La situation financière de la Louisiane est bonne. Le 1er janvier 1855 il y avait en caisse $748,896 23; les recettes pendant l'année se sont élevées à $1,577,096 54 et les dépenses à $1,683,098 89. Il se trouvait donc au trésor, le 1er janvier 1856, une balance de $642,895, dont $183,396 36 pour la caisse générale, $103,342 45 pour le *mill tax*, $39,809 52 pour le *poll tax* $5,176 63 pour la taxe des améliorations intérieures, $17,003 25 pour la caisse des améliorations intérieures, $252,561 50 pour la caisse des levées et du desséchement et $30,713 18 pour celle des chemins de fer.

Le gouverneur rappelle qu'il a refusé l'année dernière de sanctionner un bill pour affermer le pénitentiaire : la législature a voté ensuite une résolution pour prolonger de quelques mois le marché conclu avec les adjudataires, mais M. Hébert ne l'a point signée et à l'expiration du délai il a pris lui-même la direction du pénitentiaire qui se retrouvait sous le contrôle de l'Etat. Il a dû, pour faire face aux besoins les plus pressants, conclure un emprunt, mais en définitive, et malgré les circonstances défavorables de cette prise de possession, les résultats obtenus démontrent clairement que le pénitentiaire, sous l'administration de l'Etat, peut devenir pour celui-ci une source de revenus. M. Hébert croit donc qu'on aurait tort de l'affermer de nouveau. Enjoignant le contrôleur et le trésorier de l'Etat au Conseil de Direction, aura toutes les garanties nécessaires.

La milice a été fort négligée depuis quelque temps. le gouverneur rappelle que l'honneur et la sécurité de la Louisiane lui commandent d'avoir toujours un corps de volontaires prêt à marcher sentre tout ennemi qui pourrait la menacer. Il engage la législature à encourager la formation de compagnies de milice et à prêter son attention sur le rapport de l'adjudant-inspecteur-général.

Les résultats de l'administration de l'hospice des sourds, des aveugles et des aveugles, témoignent du zèle et de la capacité des directeurs. L'hospice a eu un nombre considérable de pensionnaires pendant l'année : lorsque les nouveaux bâtiments seront achevés, il sera possible d'entourer les pauvres aveugles, sourds et muets de plus de comfort qu'ils n'en ont eu jusqu'à ce moment.

L'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans a été parfaitement administré, comme l'atteste le rapport du trésorier de cet établissement. Il y a trois ans, l'Hôpital devait $11,001 94, malgré la subvention qu'il recevait du trésor public depuis neuf ans et qui s'élevait à un total de $120,000. Cette dette a été liquidée, et, grâce à la prudence et à l'habile gestion des administrateurs, l'hôpital depuis trois ans a non seulement pu se suffire, mais a consacré une partie de son revenu à réparer d'anciens bâtiments et à en construire de nouveaux. Il a acquitté toutes ses dépenses de bouche malgré le prix élevé des objets de consommation et a en ce moment un surplus de $20,000.

Le gouverneur dit qu'il serait nécessaire que tous les documents publics dont l'impression est ordonnée fussent publiés au siège même du gouvernement. Il invite la législature à prendre cette question en sérieuse considération. La loi d'ailleurs l'exige formellement et il n'est pas possible, sans la violer, de faire publier ailleurs qu'à Baton Rouge les procès-verbaux, rapports, bills, résolutions, &c. Il est d'autant plus nécessaire de se conformer sous ce rapport à la loi que d'après la récente décision du peuple, le siège du gouvernement est appelé d'une manière permanente à Baton Rouge.

Le message se termine par des considérations pleines de justesse et de modération sur les coupables tentatives des abolitionistes et sur la nécessité de la résistance.

En résumé, le manifeste de M. Hébert est un des plus courts et des plus sensés qui aient depuis longtemps été transmis à la législature de cet Etat. Le gouverneur s'occupe exclusivement des affaires publiques, emploie un langage à la fois clair et concis et ne fait point d'inutile rhétorique.

PERTE DU BRICK SAMUEL J. PETERS.

Le navire James Hovey, capitaine Robins, venant de Walboro, est entré hier soir dans notre port, ayant à bord le capitaine Smith, trois marins et un mousse, du brick *Samuel J. Peters*, expédié de la Nouvelle-Orléans pour la Havane le 16 de ce mois. Ce brick, avec un chargement de graisse et de provisions, avait mis en mer vendredi dernier; le lendemain à 3 heures du matin, au milieu d'un épais brouillard, le James Hovey l'a heurté par le travers et a passé dessus! Le Sam. J. Peters a coulé bas en trois minutes. Alexander Hanson, le second, et cinq matelots se sont noyés. Le navire est resté jusqu'à midi à l'endroit du sinistre; en ce moment le brouillard s'est dissipé, mais on n'a pu découvrir vestige du brick!! Le Hovey a éprouvé des dégats qui coûteront $4000.

Le *Samuel J. Peters* avait été construit à Baltimore il y a deux ans, et appartenait à MM. S. de Visser & Co., de notre ville. C'était un superbe bâtiment qui valait au moins $14,000. Il était assuré à la compagnie de San Mutual, et le chargement à d'autres compagnies.

MALLE SURNOMBRE.—Nous avons reçu hier plusieurs liasses de journaux européens; nous leur empruntons des détails que l'on trouvera plus loin.

AMÉLIORATIONS PIANO.—M. Gaudin vient de recevoir le beau piano dont nous avons parlé il y a quelque temps et qui a fait l'admiration de tous ceux qui ont visité la Palais de l'Industrie à Paris. Ce magnifique instrument sort des célèbres ateliers de Pleyel & Cie; la netteté et la sonorité du son répondent à la richesse du revêtement extérieur. Il ne reçoit en ce moment au No 104, rue Royale, que les connaisseurs et les curieux qui veulent entendre. Voir aux avis.

DIRECTION DE POPULATION.—La Ville de Portsmouth renfermait, avant l'épidémie qui l'a décimé l'été dernier, 14,000 habitants; elle n'en renferme plus que 6,000, deux mille ayant succombé au fléau, et quatre mille huit cents ayant fui leur résidence ordinaire. Norfolk serait de son côté 10,000 moins de population avant l'épidémie; elle en dépeuple plus que 9,000 habitants.

DÉPÊCHES télégraphiques

Transmises à la presse.

ARRIVÉE DE L'AFRICA.

Halifax.

New-York, 23 juin.—Le steamer *Africa* est arrivé ici avec des nouvelles d'Europe du 10 jusqu'au 10 inclus.

Le marché avec cotons de Liverpool est languissant, mais les prix n'ont pas varié, bien que pour certaines qualités les arrivages aient éprouvé une baisse de 1/8 à 1/4. Les affaires pendant les trois jours qui ont précédé le départ du steamer se sont élevées à 10,000 balles.

Les farines se sont améliorées et ont éprouvé une hausse de 2 d.

Le maïs blanchit épouse aux dernières côtes: le jaune a été moins demandé.

La demande pour le blé s'est accrue et les prix ont augmenté de 2 d.

Le pain, le bœuf, le jambon et le graisse sont calmes: il se fait peu de transactions dans ces articles.

Une nouvelle baisse s'est déclarée dans les cotonnades: on cote 36 7/8.

Nouvelles politiques.

La situation n'a pas changé. Rien d'important de la Crimée ni de l'Asie. Quelques nouvelles diplomatiques elles sont environnées d'obscurité et d'incertitude.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SIXIÈME JOUR.

Baton-Rouge, 22 janvier.—SÉNAT.—Le président du Sénat a décidé que les membres dont les sièges sont contestés n'ont pas le droit de voter. Le Sénat, en conséquence, a renversé cette décision.

Un acte donnant aux Etats Unis juridiction sur certaines terres à la Nouvelle Orléans pour un bureau de marine, a été voté par les deux Chambres.—Un bill faisant une allocation pour les dépenses éventuelles de la législature jusqu'à la concurrence de 200,000 a été également voté.

CHAMBRE.—M. Brice, de la Nouvelle Orléans, a demandé et obtenu la permission de faire un protêt contre, a soumis un message soumis au comité des élections contestées au sujet de son siège et de celui de le M. Hérbert. Son protêt, rédigé sous forme de résolution, a été, sur la proposition de M. Sumn, déposé sur le bureau.

La Chambre adopte une résolution fixant à jeudi prochain, à midi, le dépouillement des voix données à la dernière élection pour candidate pour les places de l'Etat.

Une résolution accordant l'usage de la salle des délibérations des Représentants, à Mlle Jarrell, pour donner un concert mardi prochain, est également adoptée.

La Chambre s'ajourne à demain 11 heures

EUROPE.

Nous extrayons ce qui suit des nouvelles apportées par l'*Africa*:

Le gouvernement piémontais proposé, dit le *Gallignani's Messenger*, d'envoyer des renforts à son armée d'Orient. Le ministre de la guerre a donné l'ordre d'organiser immédiatement un corps de 10,000 hommes.

Le cable du télégraphe sous-marin de la Crimée a été rompu pendant une tempête.

Quatre bâtiments marchands ont été jetés sur les côtes de la Crimée: trois cents personnes ont péri dans les naufrages qui ont eu lieu à l'embouchure du Danube.

Plusieurs canonnières anglaises croisent encore dans la mer d'Azof et continuent à faire un tort considérable aux pêcheries russes.

Le général Williams et les autres officiers faits prisonniers à Kars ont été envoyés à Tiflis. Deux cents cinquante canons qui se trouvaient dans la première de ces villes sont tombés entre les mains des Russes.

Le colonel Schwartzenberg a réussi à atteindre Erzeroum.

La nouvelle du mouvement rétrograde d'Omer vers Redoute-Kalé, est confirmée.

Le bruit s'est répandu à Paris, le 28 décembre, qu'une trêve de trois mois avait été conclue entre la Russie et les alliés.

Une bonne œuvre.—Le frère Raphael fondateur d'un hospice pour les malades de toutes nations à Marseille, se trouve en ce moment à la Nouvelle-Orléans et sollicite les secours des habitants. Ils verra avec reconnaissance les offrandes qui lui seront faites et s'intéressent de s'adresser personnellement aux faitles. Le frère Raphael a parcouru dans le nauf rage du *Crescent City* tout ce qu'il possédait ainsi qu'une certaine somme d'argent qu'il avait recueillie dans le Nord. Il arrive ici muni de certificats en règle de l'ambassade britannique à Washington et de recommandations pressantes de l'ambassadeur de France auprès des ministres étrangers en France, M. Drouyn de Lhuys, M. Sartiges, ministre de France à Washington, lui a en outre donné une lettre pour tous les consuls français aux Etats-Unis. Voici un certificat du consulat français de la Nouvelle-Orléans:

Consulat de France à la Nouvelle-Orléans.

Le soussigné, gérant du consulat de France à la Nouvelle-Orléans, certifie par les présentes que le frère Raphael est porteur de documents de la nature le plus recommandation émanés des personnes les plus éminentes de l'Europe pour favoriser le but qu'il s'est proposé en visitant ce pays. Le frère Raphael vient demander aux personnes charitables leurs dons et leur aide pour agrandir et pour soutenir un asile, établissement à Marseille sous les auspices de la communauté religieuse à laquelle il appartient, les Frères de bon Secours. Cette institution ayant pour objet de soigner les hommes malades exclusivement (les adultes et les enfants) soit chez eux, soit à l'hôpital, les devoirs qu'ont assumés les frères sont de nature à exciter et que remplissent les écoles de charité envers les malades de toutes les nations, sans distinction de croyance ou de position sociale.

Le soussigné certifie, en outre, que le frère Raphael ayant perdu tout ce qu'il possédait dans le naufrage du steamer américain *Crescent City*, et désirant retourner en France se recommande aux personnes charitables pour lui fournir les moyens de faire ce voyage.

Nouvelle-Orléans, le 22 janvier 1856.

H. GERMAIN.

CONSULAT DE FRANCE.

Nous espérons que les habitans de notre ville répondront à l'appel du frère Raphael et feront preuve à son égard de leur générosité habituelle. L'hospice fondé par ce dernier a déjà recueilli et secouru plus d'un Américain : c'est donc pour nous un devoir de venir en aide à cet établissement charitable. Le frère Raphael est descendu à l'Exchange.

EXPLOITATION RURALE.—On demande sur une habitation située à une petite distance de la ville un homme ayant quelque connaissance du jardinage pour exploiter la propriété. Voir AUX AVIS.

CHRONIQUE LOCALE.

LE CAPITAINE BRAGG.—Le nom du capitaine Bragg est devenu célèbre depuis le mot célèbre que lui adresse le général Taylor sur le champ de bataille de Buena-Vista. Ce brave officier vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans et est descendu à l'Hôtel St-Louis. Il a reçu une croix grade dans l'armée pour se faire une place dans l'armée et s'acquérir une habitation à la Louisiane. L'agriculteur se fera jus oublier le soldat dont la belle conduite n'a pas été étrangère au renom heureux de la dernière bataille livrée au Mexique par le général Taylor.

CONVENTION DE PLAINTES DE CHEMIN.—La convention s'est réunie hier à onze heures du matin, au Lyceum Hall, ainsi qu'il avait été convenu à la dernière séance.

Le comité auquel avait été soumise la question qui a mission de concilier les différentes prétentions de présente le rapport suivant, par l'intermédiaire de son président M. J. S. Williams:

Attendu que les maux dont nous nous plaignons et qui sont mentionnés dans une circulaire publiée par le comité nommé par la convention des plaideurs qui a été réunie le 20 novembre dernier à la Nouvelle-Orléans, nous sont par conséquence, mais même que l'espace destiné à l'exposition et à la vente du sucre et de la mélasse à la Nouvelle-Orléans, est insuffisant et ne semble devoir être agrandi que pour quelque temps seulement, et toutefois la corporation l'agrandit;

L'opinion unanime du comité est qu'un autre marchés pour le sucre et la mélasse. Il recommande la nomination d'un comité de dix membres, négociants et planteurs, qui seront chargés de choisir un emplacement convenable, afin que les intérêts des planteurs sucriers de la Louisiane ne souffrent pas par suite du manque d'espace et de facilité.

La convention adopte le rapport. Le président nomme MM. J. S. Williams, S. W. Campbell, E. Holman, J. J. Hinson, J. J. Minor, J. S. Campbell, M. C. H. Norton, S. C. Nelson, P. A. Foley et J. A. Brand membres du comité.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

Le comité est prié d'examiner les divers emplacements, sur chaque rive du fleuve, et de choisir celui qui lui paraîtra le meilleur pour un dépôt de sucre. Le président est prié de convoquer une nouvelle séance après vingt jours d'avis, dès que le rapport du comité sera prêt.

Le comité est chargé, dans le cas où il choisirait un emplacement ailleurs qu'à la Nouvelle-Orléans ou à Algier, de demander à la législature un bill d'incorporation pour une société des planteurs sucriers, qui, chargée du terre et de veiller à la construction des bâtiments nécessaires.

La convention s'ajourne indéfiniment.

THEATRE DE LA GAITÉ.—Amélioration de nouveau représente cette pièce pleine d'intérêt à jusqu'à ce soir. Cette pièce pleine d'intérêt à jusqu'à ce soir. Elle continuera longtemps encore à attirer la foule.

THÉATRE DE CHARTRES.—La troupe anglaise d'opéra de Pyne & Harrison débute ce soir au Théâtre et Chartres. Les Diamants de la Couronne et Niz, the Cabman.

MYNES DE COLORIS, WOOD.—La foule continue à se porter au bassin du colonel Wood, rue St. Charles. No 15. La chaleur étouffante, le climat américain et cette nouvelle et rare source de richesse et de bien-être.

MAISON DE CHARITÉ.—Un affreux accident. Mme Moss de tenir une maison de débauche dans la rue St Pierre, entre Bourgogne et Dauphine.—Cantonnement et succès et réparation.

RECONNAISSANCE.—Alex. Muller accuse devant le recorder Ramos, Jean Banon, qu'il employait comme conducteur de char de l'avoir quitté, emportant le reste de trois jours et des vêtements.—Ordre d'arrestation.

Thomas Welsh dit qu'une femme de couleur qui vend du café au marché aux légumes, a refusé de lui remettre de l'argent qui lui revenait.—Ordre d'arrestation.

Thomas Murphy accuse Thomas Sean, propriétaire d'un café de la rue Pont Carré, de lui avoir donné un faux billet de cinq piastres en échange d'un billet de vingt.—Arrestation et cautionnement.

DÉPARTS DE LA DIRECTION.—Le recorder Brigbs a envoyé hier, les personnes suivantes devant la Première Cour de District:

James D. Ryan, pour avoir frappé Ann Brooks.—Cautionnement de 1000.

John Goodwin, sous prévention de s'être approprié 100 pounds de $150 qu'il avait été chargé de remettre à la veuve Elizabeth Weber.—Cautionnement de $500.

Martin Nolan, pour avoir terrassé Ann Lynge, dans la rue Chartres, et lui avoir pris $250 et une pièce de bijoux.—En prison.

David Richard et un nommé, pour avoir volé William Hackin.—En prison, faute d'un cautionnement de $500.

Thomas Smith, pour s'être introduit dans la chambre de W. H. Murphy, charpentier de bateaux à vapeur, Bienville, dans une intention de vol.

Thomas Bohn